



# PROGRAMME 2026 – 2031 (VERSION VEVEY)

## VALEURS FONDAMENTALES DU PARTI SOCIALISTE

Le programme du parti socialiste suisse rappelle que **la justice** est la valeur centrale du socialisme. Elle est indissolublement liée à deux autres valeurs essentielles : **la solidarité** et **la liberté**. Notre conviction fondamentale est que **tous les êtres humains ont la même dignité** et qu'ils-elles devraient par conséquent être égaux et bénéficier des mêmes chances dans la vie.

**Nous lions aussi l'égalité à la liberté** : seule une société qui accorde des libertés égales à chacune et à chacun est une société libre.

**Seul l'État de droit démocratique peut engendrer le droit à la liberté, le protéger et le limiter**, car la liberté n'est concevable qu'en tant qu'ensemble de droits et de devoirs mutuels. L'Etat de droit est ainsi une condition essentielle à la justice, l'égalité, la solidarité et la liberté.

**La solidarité est la principale maxime de l'action du PS.** Nous comprenons par là toute forme de politique et de comportement individuel qui relève de la participation ou de l'action communautaire et qui vise à une répartition aussi juste que possible des biens, des services, du pouvoir, du bien-être et des chances.

En matière de politique communale, ce sont ces mêmes valeurs qui nous animent : justice, solidarité, liberté, égalité, dignité qui se fondent et s'épanouissent dans un état de droit solidaire et humain.

**Le programme du Parti socialiste Vevey et Cercle de Corsier s'articule autour de 4 axes prioritaires de notre action, qui illustre concrètement notre vision de Vevey, déclinées en 12 priorités politiques et donnant lieu à 69 propositions de mesures.**

## DÉCLINAISON DU PROGRAMME

### AXE 1 – UNE VILLE QUI SOUTIENT : ÉCOLE, SPORTS, CRÈCHES ET LOGEMENT

#### ➤ *Priorité 1 – Logements abordables et protection des publics vulnérables*

1. Augmentation des logements subventionnés
2. Développement d'une politique foncière sociale et transparente
3. Mise à disposition de logements dédiés aux femmes victimes de violences
4. Poursuite du recours au droit de préemption pour garantir suffisamment de logement d'utilité publique pour les habitantes et habitants
5. Développement d'une politique de revente ciblée des immeubles acquis à des sociétés d'utilité publique en droit de superficie pour soutenir l'habitat coopératif, préserver des logements abordables dans la durée et auto-alimenter le crédit d'acquisition
6. Garantie d'une mixité sociale grâce à la politique de trois tiers (logements à loyers modérés, logements sur le marché libre, PPE)
7. Intégration dans tous les projets de développement d'une politique spécifique attentive aux besoins des aîné·es (logements, services, activités), des personnes vivant avec un handicap (logements accessibles à loyer abordable) et des jeunes en formation
8. Développement du travail social de proximité et du soutien social en milieu scolaire

#### ➤ *Priorité 2 - Une Ville pour les enfants et les familles*

9. Développement de l'offre d'accueil extrascolaire pour préserver l'autonomie économique et sociale des familles et renforcer l'égalité professionnelle, y compris pendant les vacances scolaires

10. Renforcement de l'offre parascolaire et développement de la journée continue de l'élève
11. Création de places d'accueil préscolaire en suffisance, notamment dans une vision d'inclusion et sociabilisation
12. Mise à disposition des places en accueil parascolaire le mercredi après-midi, avec une offre d'intégration et de sociabilisation pour les familles
13. Sécurisation des zones à proximité des écoles
14. Maintien des écoles primaires dans chaque quartier

➤ **Priorité 3 - Sports et infrastructures**

15. Développement et entretien des terrains et infrastructure sportive en accès libre
16. Lancement d'une réflexion approfondie sur l'avenir du terrain de Copet 3 et la création d'une salle triple
17. Mise en place d'un programme d'encouragement et de promotion du sport féminin
18. Amélioration du soutien financier à l'accès au sport : subventionnements ciblés de l'adhésion aux clubs sportifs, y compris pour les juniors
19. Rénovation des collèges et infrastructures sportives comme la piscine de Vevey-Corseaux Plage
20. Conditionnement des subventions et de l'accès aux salles sportives au respect des principes de bonne gouvernance et à la création d'un cadre sain pour la jeunesse

## **AXE 2 – UNE VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE : ENVIRONNEMENT SAIN, MOBILITÉ SIMPLE ET SENTIMENT DE SÉCURITÉ**

➤ **Priorité 4 – Sécurité, tranquillité publique et cohésion**

21. Renforcement du travail social de proximité et présence renforcée et coordonnée sur l'espace public (prévention, médiation, travail social)
22. Garantie d'une approche non stigmatisante, combinant sécurité et accompagnement social par la formation et l'instauration d'une culture positive auprès de tous·tes les intervenant·es de rue (social, santé, police)
23. Collaboration étroite et institutionnalisée entre les acteur·trices de terrain du monde policier, social et de la santé à tous les niveaux opérationnels (p.ex. patrouille mixte)
24. Aménagements urbains pour redonner l'espace public à ses habitantes et habitants (éclairage public, réaménagement des axes piétonniers, etc.)
25. Orientation des activités qui troublient l'ordre public mais inévitables vers les lieux choisis
26. Action déterminée contre les comportements qui entravent la liberté de toutes et tous (harcèlement, violences, etc.)
27. Application prioritaire de ces mesures dans les secteurs sensibles de la Ville, notamment aux abords de la gare

➤ **Priorité 5 – Cadre de vie agréable et adaptation climatique**

28. Création d'espaces rafraîchis accessibles, ludiques et conviviaux, comme les préaux végétalisés, et favorisant la cohésion sociale
29. Lutte contre les îlots de chaleur par la végétalisation dès que possible
30. Créations d'accès supplémentaires au lac (buvette, espaces publics aménagés)
31. Création de nouvelles passerelles sécurisées d'accès au lac, avec accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

➤ **Priorité 6 – Mobilité plus simple et moins anxiogène**

32. Instauration d'une gratuité ciblée des transports publics (ligne 202, jeunesse, seniors, week-end, rentier OAI/RI/chômage, etc.)

33. Valorisation des parkings souterrains (accessibilité, signalétique, proximité, commerces, tarifs, etc.)
34. Rééquilibrage entre macarons et places disponibles : priorité aux habitantes et habitants de Vevey
35. Promotion active à la mobilité partagée (Mobility) et soutien à la mobilité partagée (co-voiturage)
36. Meilleure sécurisation des pistes cyclables

## AXE 3 – UNE VILLE TOURNÉE VERS L'AVENIR : JEUNESSE, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### ➤ *Priorité 7 – Économie locale, culture et vie associative accessibles*

37. Développement des maisons de quartier : création d'une maison de quartier dans l'est de la ville
38. Création en partenariat d'une plateforme de promotion et de valorisation du tissu commerçant
39. Développement de commerces éphémères (pop-up)
40. Facilitation de la réservation des salles et espaces de rencontres, et amélioration de la plateforme centralisée de réservation

### ➤ *Priorité 8 – Une politique culturelle accessible, visible et équitable*

41. Améliorer la lisibilité de l'offre culturelle (signalétique des musées, théâtres et lieux culturels, calendrier communal des événements)
42. Garantir l'accès à la culture pour toutes et tous, quel que soit sa situation sociale, personnelle et de santé, notamment par des accès adaptés à tous les publics ainsi que la médiation culturelle
43. Favoriser et promouvoir la participation des ainé·es dans la vie culturelle
44. Instaurer la gratuité des collections permanentes des musées municipaux, et maintien de temps gratuits réguliers (un week-end par mois), développement de formats hors-les-murs et accessibles
45. Soutenir équitablement les petites associations et projets émergents : fonds pour la communication, critères de subventionnement clarifiés et publics
46. Exiger des conditions de travail dignes pour les acteurs et actrices culturelles subventionné·es (cadre salarial et de prévoyance)
47. Faciliter la création et l'initiative locale : valorisation du Théâtre de Verdure comme scène ouverte, mise à disposition de matériel, simplification des démarches pour les petits événements
48. Définir une vision culturelle à long terme par un état des lieux et de nouvelles lignes directrices communales
49. Envisager l'instauration d'une commission culturelle de professionnel·le·s pour l'octroi des subventions

### ➤ *Priorité 9 – Jeunesse soutenue, visible, active et actrice*

50. Développement d'une politique de la jeunesse communale
51. Création de lieux ouverts durant les vacances scolaires et d'accès aux salles de sport
52. Création d'une offre sportive gratuite pour étudiant·es et apprenti·es
53. Renforcement du Conseil des jeunes
54. Accès à des lieux d'étude, y compris pendant les vacances et le dimanche, en partenariat avec les acteurs actrices locaux

## AXE 4 – UNE VILLE PROCHE DE SES HABITANTES ET HABITANTS : DÉMOCRATIE LOCALE ET SERVICE PUBLIC

### ➤ **Priorité 10 – Démocratie locale vivante et participative**

55. Instauration de rencontres régulières entre la population et les autorités et l'administration, dans tous les quartiers, afin de créer une communication plus directe
56. Développement d'une information centralisée et compréhensible sur les aides proposées par Vevey
57. Ouverture d'un local permanent à disposition des différentes associations soutenant les seniors

### ➤ **Priorité 11 – Ville employeur exemplaire socialement**

58. Développement des offres de stages et apprentissages ainsi que des conditions incitatives (par ex. 8 semaines de vacances pour les apprenti·es)
59. Création de partenariats avec les institutions sociales locales pour le développement et la promotion de places de stage et d'apprentissage dans le tissu veveysan
60. Création d'un congé menstruel dans l'administration
61. Création d'un service de santé au travail
62. Amélioration du congé paternité à 1 mois
63. Développement des modalités d'emploi innovante (job-sharing)

### ➤ **Priorité 12 – Finances saines et responsables**

64. Promotion de finances communales saines, permettant d'investir durablement dans les infrastructures, les services publics et la qualité de vie.
65. Transparence accrue sur les choix budgétaires et les investissements communaux.
66. Renforcement de l'anticipation financière à moyen et long terme avec des indicateurs performants pour garantir la capacité d'action de la Ville
67. Renforcement de la priorisation des ressources en fonction de leur impact social, écologique et local et d'indicateurs de coût-efficacité intégrant les effets sociaux et l'intérêt collectif.
68. Renforcement des synergies entre les services (e-administration simple et centralisée, guichet à la population, etc.)
69. Combat contre les décisions cantonales ou fédérales qui réduisent les prestations à la population ou transfèrent indûment des charges financières à la Ville